Octobre 2005





Food and Agriculture Organization of the United Nations

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

Conference

Trente-troisième session Rome, 19 – 26 novembre 2005 PRIX A.H. BOERMA 2004-2005

- 1. À sa dix-huitième session, en novembre 1975, la Conférence de la FAO a adopté la Résolution 1/75 dans laquelle elle exprimait ses remerciements à l'ancien Directeur général Addeke H. Boerma et décidait de lui rendre un hommage durable pour les services qu'il avait rendus à l'Organisation, à des postes divers, pendant près de 30 ans, en instituant une nouvelle activité permanente de la FAO. La Conférence avait demandé au Conseil de choisir cette activité et de la concrétiser.
- 2. À sa soixante et onzième session, en juin 1977, le Conseil a accueilli favorablement la proposition du Directeur général tendant à ce qu'un prix A.H. Boerma soit décerné tous les deux ans à un journaliste ou à toute autre personne ayant consacré aux questions de développement des écrits qui avaient sensibilisé l'opinion publique, au niveau international ou régional, à des aspects importants du problème alimentaire mondial, considéré particulièrement sous l'angle du développement agricole et rural des pays du tiers monde, et qui l'avaient ainsi incitée à soutenir plus activement les mesures tendant à résoudre ce problème. Le Conseil a recommandé que ce prix, d'un montant de 10 000 dollars EU, soit décerné à une seule personne ou éventuellement partagé entre plusieurs lauréats. Il a en outre recommandé qu'il ne soit pas forcément limité aux œuvres écrites, mais qu'il puisse aussi récompenser, sauf impossibilité pratique, des productions diffusées par tous les moyens d'information, notamment la télévision et la radio.
- 3. À sa dix-neuvième session (1977), la Conférence a adopté le paragraphe suivant qui figure dans son rapport:
- « La Conférence prend note de la décision prise par le Conseil à sa soixante et onzième session à l'effet que le prix A.H. Boerma, d'un montant de 10 000 dollars, soit décerné tous les deux ans à un ou plusieurs auteurs susceptibles d'avoir éveillé l'intérêt public au niveau international et suscité son soutien pour les autres mesures tendant à résoudre le problème alimentaire mondial. Le ou les lauréats seront choisis par le Directeur général, compte tenu des recommandations pertinentes du Conseil. Le prix sera décerné lors des sessions de la Conférence. »

2 C 2005/INF/7

- 4. Le lauréat reçoit:
 - i) un parchemin décrivant ses réalisations
 - ii) une médaille gravée de la FAO
 - iii) une somme en espèces de 10 000 dollars EU
 - iv) un voyage à Rome tous frais payés pour lui-même et son conjoint, afin de recevoir cette récompense.

Sélection des lauréats

- 5. Le ou les lauréats sont choisis par le Directeur général en accord avec le Président indépendant du Conseil et avec les Présidents du Comité du Programme et du Comité financier, parmi les candidats qui, à partir de la liste établie par la Division de l'information, ont été retenus par le Comité d'examen des candidatures au prix A.H. Boerma.
- 6. Les Représentants régionaux sont invités à faire appel à leurs conseillers en matière d'information pour rechercher des candidats potentiels et en évaluer les mérites. Les Représentants de la FAO dans les États membres sont également invités à rechercher des candidats ayant les qualités requises et à consulter, le cas échéant, le Centre d'information des Nations Unies dans leurs pays d'affectation respectifs. Le Sous-Directeur général, Département des affaires générales et de l'information, agissant par l'intermédiaire du Président du Groupe de la communication des Nations Unies, anciennement Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) peut, au besoin, demander à d'autres organisations du système des Nations Unies de suggérer des candidatures.
- 7. Les travaux qui sont à l'origine de la candidature doivent avoir été publiés ou présentés publiquement durant la période de quatre ans prenant fin le 31 mars de l'année durant laquelle le prix est décerné par la Conférence.
- 8. La date limite pour la présentation des candidatures au Siège de la FAO est fixée au 30 avril de l'année où le prix est décerné par la Conférence.
- 9. Le prix est remis par le Directeur général lors d'une cérémonie spéciale qui a lieu au cours de la première semaine de chaque session ordinaire de la Conférence. Le prix pour 2004-2005 sera décerné à l'occasion de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO; la cérémonie se tiendra le samedi 19 novembre 2005.
- 10. Cette année, le prix sera décerné conjointement à M. Giampaolo Cadalanu, correspondant à l'étranger du quotidien italien *La Repubblica* pour ses articles sur la faim et la pauvreté dans le monde, ainsi qu'à deux journalistes du quotidien américain *The Wall Street Journal*, M. Roger Thurow et M. Scott Kilman, pour leur travail de sensibilisation aux problèmes liés à l'alimentation et au développement.
- 11. M. Giampaolo Cadalanu est journaliste et correspondant à l'étranger de l'un des plus grands quotidiens italiens. *La Repubblica* est une source d'informations faisant autorité dans ce pays et influente dans les milieux gouvernementaux. Né à Nuoro en Sardaigne, Giampaolo Cadalanu a étudié le droit et les sciences politiques avant de se consacrer à faire entendre la voix des populations silencieuses et oubliées de la terre. Depuis une dizaine années, il traite régulièrement de questions de développement, comme en témoigne son portefeuille impressionnant d'articles écrits de tous les coins du monde. Son intérêt pour les questions de développement l'a amené à se rendre dans plusieurs pays d'Afrique, ainsi qu'en Afghanistan, en Iraq et en Croatie. À de nombreuses occasions, il a appelé l'attention sur des questions qui font rarement la une des grands quotidiens, comme le droit à l'alimentation. Ses articles bien documentés, précis et approfondis, sa bonne foi et son honnêteté intellectuelle, ainsi que sa sensibilité aux questions de développement, font de lui l'un des grands journalistes du pays. Ses rapports sur des questions complexes et variées ont largement contribué à faire mieux connaître en Italie les objectifs et les domaines d'activité de la FAO.

C 2005/INF/7

12. M. Roger Thurow et M. Scott Kilman sont les correspondants de l'un des plus prestigieux journaux du monde des affaires et leurs rapports sont régulièrement découpés et lus par les décideurs du secteur public comme du secteur privé. Ce sont deux des correspondants les plus actifs et les plus influents couvrant les questions liées au commerce des produits agricoles et à l'alimentation dans les pays tant développés qu'en développement. Grâce à leurs articles, les lecteurs peuvent s'initier ou réfléchir aux questions relatives à l'agriculture, à l'économie agricole, à la sécurité alimentaire, à la faim et à la pauvreté. Il est rare que des journalistes associent avec autant de bonheur reportages et rapports factuels sur l'économie ou la production. MM. Thurow et Kilman parviennent à cet équilibre et prouvent de la sorte que toute littérature sur le développement et les questions agricoles n'est pas nécessairement ennuyeuse et négative. On peut, au contraire, écrire sur ces sujets de manière divertissante, positive et, surtout, stimulante. Les perspectives ouvertes par ces journalistes sont originales et riches d'information. Leur contribution au traitement des questions de développement qui intéressent tant le Nord que le Sud est inestimable et leurs articles contribuent à relever le niveau de la couverture médiatique des questions intéressant la FAO et d'autres organismes humanitaires s'occupant de développement durable et de lutte contre la faim.

13. Les lauréats conjoints du prix A.H. Boerma 2004-2005 témoignent du rôle vital que les médias peuvent jouer pour sensibiliser et mobiliser l'opinion en faveur de la lutte contre la faim. En décernant le prix à ces journalistes courageux, nous espérons inciter d'autres membres de leur profession à écrire davantage sur l'agriculture, l'alimentation et le développement.